

Rapport de la sous-commission des comptes 2008

Dicastère de Monsieur Didier Berberat

Composition de la sous-commission

Mme Esmâ Aris (POP), rapporteure
M. Alain Parel (UDC)
M. Pierre-Alain Borel (PS), excusé

La sous-commission s'est réunie le mardi 24 mars 2009.

Service juridique

Est présent : M. Haag, adjoint au chef du Service juridique.

Les comptes respectent bien le budget établi. La commission relève une bonne maîtrise des dépenses.

M. Berberat rappelle l'importance, pour le Conseil communal et les services, de disposer d'un Service juridique interne et souligne qu'une externalisation des prestations serait plus onéreuse pour la Ville.

Secteur parascolaire

Sont présent-e-s : Mmes Wyser-Attinger et Hynek Hlavizna pour le Centre d'orthophonie et M. Latrèche pour le Centre de santé scolaire.

Centre d'orthophonie

Beaucoup d'enfants sont traités par le Centre mais il y a tout de même une longue liste d'attente actuellement, y compris pour des cas urgents. Un nouveau poste à 50% est en discussion et est autofinancé.

Un-e commissaire relève que le poste « Biens, Services et marchandises » est bien géré, que si certaines années on peut faire des économies et ne pas atteindre les sommes budgétées, d'autres années on peut également admettre des dépassements en cas de dépenses particulières.

Centre de santé scolaire

Le vaccin contre le cancer du col de l'utérus (HPV en 3 doses) pour les jeunes filles de 11 à 16 ans se poursuit bien.

L'organisation administrative (convocation, planification, gestion des absences et des rattrapages, coordination avec les horaires scolaires, etc...) prend énormément de temps. Au total, 420 jeunes filles ont souhaité se faire vacciner au Centre de santé scolaire.

Pour la prise en charge de l'enfant en surpoids, CHF 4'200.- par enfant sont financés annuellement par les caisses maladie. Le projet éq'kilo est certifié par la société suisse de pédiatrie et évalué sur une durée de 5 ans.

Diminution des coûts de l'affranchissement. Le secrétariat utilise très souvent le courrier interne de l'école.

La FOPS n'a pas d'influence budgétaire, puisqu'elle est financée par des aides extérieures.

Service communal de l'action sociale

Sont présents : MM. Scheurer et Bossy

Guichet social régional (Office de l'aide sociale, AVS/AI, Office du travail, Office du logement)

4511300 : cumul de rattrapage 2007 et 2008

3300100 : nouvelle attribution sur ce compte (transfert)

Planning familial

La subvention cantonale est calculée sur la base des comptes de l'année précédente.

Office du logement

Actuellement, 2 offices communaux répondent aux besoins (Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds). Ils sont subventionnés par l'Etat, à raison de CHF 10'000.- par entité. Une nouvelle organisation qui devra permettre une amélioration des prestations réside dans la création d'un seul service pour les 2 entités communales et pour l'Office cantonal. Celle-ci devrait voir le jour d'ici l'été 2009. Des antennes locales permettront de répondre aux différentes demandes des propriétaires et locataires.

Crèche Beau-Temps

Une nouvelle directrice a débuté son activité en juin 2008. Grâce à ses compétences, le Service a pu mettre en place une organisation plus performante. Désormais, l'effectif du personnel est progressivement adapté aux exigences cantonales, sur la base d'une analyse étayée des besoins.

Grâce aux mesures prises, notamment d'une nouvelle pratique de facturation et de l'augmentation du nombre d'enfants accueillis, les recettes ont fortement augmenté sur les quatre derniers mois de 2008. Cette tendance se confirme pour les années suivantes.

Les comptes sont inférieurs d'environ CHF 27'000.- par rapport au budget.

Maisons de retraite

Les appartements et studios sont pratiquement tous loués, à l'exception de deux d'entre eux, réservés aux déplacements de locataires qui souffrent des nuisances liées aux transformations lourdes en cours. Le coût des déplacements de locataires à l'interne de Châtelot est pris en charge par le Service (environ CHF 300.-).

Considérant la longue liste d'attente pour les appartements de deux pièces, alors que celle établie pour les studios est faible, il est probable qu'à futur d'autres transformations de studios en appartements de deux pièces soient envisagées.

Les travaux visant à l'introduction de la crèche ont débuté.

Institutions sociales

Part communale aux dépenses d'aide sociale.

Malgré une légère diminution du nombre de cas, le montant consacré à l'aide sociale est plus important que celui prévu au budget. Cela s'explique par les nombreux reports effectués par le Canton sur l'aide sociale à charge des communes pour le 60% du total. A titre d'exemple, des montants très importants concernent les requérants depuis plus de sept ans en Suisse, les conséquences de la 11^{ème} révision de l'AI, le coût des mesures pénales etc...(estimés à 2 à 3 mio).

Il est à noter que l'étude comparative entre différents cantons en matière d'aide sociale a révélé que Neuchâtel consacre des montants par cas parmi les plus bas de Suisse et que le nombre de dossiers est très négativement influencé par le manque d'aide en amont de l'aide sociale (bourses d'études, etc..)

Crèches et garderies

Grâce à un suivi et un contrôle strict, la somme totale est inférieure d'environ CHF 233'416.-, malgré le développement de l'offre, conformément à ce qui avait été prévu, notamment en matière d'accueil parascolaire, domaine pour lequel de nombreux projets supplémentaires figurant au budget 2009 sont en cours de réalisation.

Il est à signaler que le projet « Ferme Gallet » qui prévoit une collaboration publique-privée est encore en cours de discussion avec deux entreprises de la Ville. Le ralentissement économique pourrait conduire à un redimensionnement du projet.

Œuvres diverses

Au débit du compte œuvres diverses, le Conseil communal a attribué une somme de CHF 100'000.- pour différentes aides spécifiques à la Fondation Favre, Robert, Guyot, Binguely et CHF 100'000.- au Fonds en faveur des chômeurs.

Allocations communales

Le montant alloué est conforme à la prévision. Le nombre de bénéficiaires n'a pas augmenté.

Comme le Conseil communal s'y était engagé, des démarches ont été initiées afin d'envisager d'étendre cette pratique et son financement sur le plan cantonal.

Instruction publique

Sont présents : MM. Laini (directeur administratif), Feuz (directeur ES) et Kernen (directeur EE + EP)

Des amortissements exceptionnels ont été opérés dans les comptes 2008. Les crédits extraordinaires demandés en cours d'année sont de CHF 94'000.-.

Deux déménagements concernant l'Ecole enfantine.

Le chef de dicastère signale que les 3 Villes du canton ont du recourir au Tribunal fédéral contre l'arrêté du Conseil d'Etat concernant l'enseignement spécialisé. M. Berberat rappelle que les 3 Villes estimaient que cet arrêté n'avait pas de base légale, ce qui a été confirmé par le Tribunal fédéral qui a annulé ledit arrêté.

Des contacts ont actuellement cours avec le Canton pour examiner la situation et notamment les remboursements que devra effectuer l'Etat aux Communes pour des sommes indûment perçues.

L'évolution de l'accueil scolaire interpelle un-e commissaire qui trouve que l'école prend beaucoup de place dans la vie des familles et des enfants.

La direction explique que l'obligation d'aller à l'école à 4 ans devrait avoir comme résultat de plonger plus vite dans un bain de langue et de culture les enfants issus de pays non-francophones ou de milieux défavorisés, de permettre des activités favorisant la socialisation et les apprentissages précoces et finalement d'obtenir de meilleurs résultats en fin de parcours scolaire.

Conclusion

On constate que les dépenses ont été bien maîtrisées.

La sous-commission remercie le chef du dicastère et les responsables des services de leur collaboration, ainsi que l'ensemble des collaborateurs du dicastère pour leur travail et leur engagement au service de notre communauté

La rapporteure

Esma Aris